



# NOUVEAUTÉ

MISE EN PLACE  
PRÉ-INSCRIPTIONS  
RESTAURATION SCOLAIRE  
+  
NOUVEAU FONCTIONNEMENT DES  
GARDERIES

La mairie va étendre le fonctionnement de son logiciel pour la gestion des services péri et extrascolaires.

Il va désormais permettre aux familles de gérer à distance les inscriptions et désinscriptions au restaurant scolaire.

## Le portail famille, c'est quoi ?

C'est un outil de gestion moderne, performant et facile d'utilisation qui permet de dématérialiser vos démarches en lien avec les services péri et extrascolaires.

Dans un premier temps, il vous suffira de vous connecter sur le Portail à l'aide de vos identifiants et mots de passe créés via la première fiche d'inscription disponible en mairie ou téléchargeable sur le site (**fiche « Famille » et fiche « Enfants » à compléter**).

Ensuite, vous pourrez tout gérer, 7/7 jours et 24/24 heures, depuis votre espace personnel sur internet depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone.

Vous trouverez l'icône **PORTAIL FAMILLE**  sur la page d'accueil du site Internet de la commune [www.caudan.fr](http://www.caudan.fr) (vous pourrez également accéder facilement à toutes les informations et tutoriels relatifs à ce portail).

## Les fonctionnalités du portail

Sur cet espace, **vous pouvez** :

- Effectuer un approvisionnement par paiement internet
- Consulter l'historique de vos règlements
- Consulter l'historique des consommations
- Procéder à l'inscription de votre ou vos enfants pour la restauration scolaire, l'Accueil de Loisirs et le Service Jeunesse.

## POUR VOUS AIDER ...

La procédure est nouvelle et peut légitimement poser questions concernant cet outil informatique et sa gestion. C'est pourquoi, des tutoriels sont mis en place sur le site [www.caudan.fr](http://www.caudan.fr)

Dans le cadre de la mise en place du portail famille, des nouvelles modalités d'inscription aux services péri et extrascolaires seront appliquées :

### Accès à l'onglet « inscriptions »

Les familles devront présenter un solde créditeur du porte-monnaie numérique **afin de pouvoir réserver.**

Cependant, un seuil de tolérance sera mis en place ne dépassant pas les -30€.

### Restauration scolaire

Le tarif du repas consommé sans réservation au préalable par le portail famille sera majoré de 0.80€.

Les menus seront publiés sur le site de Caudan le lundi de chaque semaine.

**Attention** : toute inscription ou annulation devra être faite au plus tard le mercredi de la semaine précédente, **23H59**. En cas d'absence non justifiée par un certificat médical, toute réservation non annulée sera facturée au prix du repas. Il convient donc d'être vigilant et rigoureux sur les inscriptions faites. Vous pourrez vous inscrire par trimestre scolaire

### Garderie Périscolaire

Il n'y a pas de pré-inscription pour le service de la garderie à la rentrée prochaine.

Un nouveau tarif est mis en place : le 1/4 heure sera facturé 0,20 €/enfant.

Tout quart d'heure entamé est dû

La demi-heure gratuite est supprimée

### Accueil de Loisirs

Les pré-inscriptions pour l'accueil doivent être faites au plus tard le mercredi et vacances scolaires **23h59** de la semaine précédente.

Pour l'espace jeunes, elles devront être faites jusqu'à la veille de l'activité.

**A partir du mardi 1er septembre 2020, il n'y aura plus de carte, ni de badgeuse.  
Le pointage des présences se fera sur tablettes tactiles par les agents communaux.  
Ce service est accessible à partir du 03 Août 2020.**

Ce service est mis en place pour faciliter et simplifier, à terme, les échanges entre les familles et la mairie. Toutefois, la municipalité est à votre écoute et se tient à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire (service régie : [regies@caudan.fr](mailto:regies@caudan.fr) ou 02.97.80.59.20)

**Le Maire,  
Fabrice VÉLY**